

**Compte rendu de la Réunion du  
Conseil de Communauté  
Du 31 mars 2021 à 18 h  
à la Salle Polyvalente de Schaffhouse/Seltz**

**Personnes présentes :** Bernard HENTSCH - Danièle CLAUSS - Sylvie POUILLARD - Jean-Louis SITTER – Pascal STOLTZ - Christophe KLEIN - Christophe BORD - Christiane HUSSON - Isabelle SCHMALTZ - Alain JOERGER - Agnès MEYER - Sandra RUCK - Monique LICHTEBLAU - André FRITZ – Eric WEIGEL - Denis DRION – Bruno KRAEMER - Jacques WEIGEL - Philippe GIRAUD - Gérard HELFFRICH - Jean-Luc BALL - Rachel FLEITH - Frédéric HEYD - René GAST - Jean-Paul HAENNEL - Fabien JOERGER

Anne URSCH, Directrice Générale des Services  
Francis MENRATH Trésorier

**Excusés :** Yannick TIMMEL représenté par Danièle CLAUSS - Jean-Michel FETSCH représenté par Christiane HUSSON - Richard PETRAZOLLER représenté par Frédéric HEYD - Mylène HECK représenté par Jean-Luc BALL

**Non Excusés :** Tamara LERGENMULLER

**Ordre du jour**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Comptes Administratifs 2020
3. Comptes de Gestion 2020
4. Affectation des résultats d'exploitation 2020
5. Budgets Primitifs 2021
6. Fixation des taxes intercommunales 2021
7. Subventions à divers organismes
8. Tarifs périscolaires 2021/2022
9. Apurement du compte 1069
10. Construction d'une structure périscolaire à Oberlauterbach
11. Organisation de la mobilité
12. Adhésion à l'ADEUS
13. Fonds de concours – Poteau d'incendie à Neewiller près Lauterbourg
14. Divers
  - a. Statistiques Enfance Jeunesse hiver 2021
  - b. Informations

### **1 – Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- désigne Madame Anne URSCH, secrétaire de la présente séance.

**Adopté à l'unanimité**

### **2 – Comptes administratifs 2020**

Le Président cède la présidence à Monsieur Jean-Louis SITTER, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires, et se retire.

Les données chiffrées du Compte Administratif 2020 ont été adressées à tous les conseillers avec l'invitation à la présente réunion.

Le Conseil de Communauté, après avoir délibéré,

**Adopte** les Comptes Administratifs de l'exercice 2020 comme suit :

<b>CC PLAINE DU RHIN</b>			
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
Fonctionnement	5 954 530,89	6 233 862,21	+ 279 331,32
Investissement	5 053 627,76	5 270 145,11	+ 216 517,65
<b>Adopté à l'unanimité</b>			
<b>REGIE ORDURES MENAGERES</b>			
Exploitation	2 019 978,24	2 195 369,10	+ 175 390,86
Investissement	0,00	0,00	0,00
<b>Adopté à l'unanimité</b>			
<b>GYMNASE LAUTERBOURG</b>			
Fonctionnement	68 117,12	98 332,14	+ 30 215,02
Investissement	119 863,61	67 642,69	- 52 220,92
<b>Adopté à l'unanimité</b>			
<b>GYMNASE SELTZ</b>			
Fonctionnement	48 626,43	199 102,25	+ 150 475,82
Investissement	46 934,06	53 271,92	+ 6 337,86
<b>Adopté à l'unanimité</b>			
<b>ZA FORET BEINHEIM</b>			
Fonctionnement	378 138,27	452 797,69	+ 74 659,42
Investissement	712 639,15	302 124,20	- 410 514,95
<b>Adopté à l'unanimité</b>			
<b>ZA BUHL</b>			
Fonctionnement	328 132,65	497 021,06	+ 168 888,41
Investissement	370 741,98	71 720,92	- 299 021,06
<b>Adopté à l'unanimité</b>			
<b>ZA MOTHERN</b>			
Fonctionnement	115 020,85	115 020,85	0,00
Investissement	223 705,70	108 684,85	- 115 020,85
<b>Adopté à l'unanimité</b>			
<b>ZA NIEDERLAUTERBACH</b>			
Fonctionnement	554,75	366,00	- 188,75
Investissement	732,00	366,00	- 366,00
<b>Adopté à l'unanimité</b>			

### **3 – Comptes de Gestion 2020**

Le Conseil de Communauté,

- ✓ **Vu** les Comptes Administratifs 2020,
- ✓ **Vu** les Comptes de Gestion 2020 du comptable,

Sur proposition du Président et après avoir délibéré,

- **Approuve** les Comptes de Gestion de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin.

**Adopté à l'unanimité**

#### **4 – Affectation des résultats d'exploitation 2020**

##### **Budget « Principal »**

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	PRINCIPAL
Investissement	+ 216 517,65
Fonctionnement	+ 279 331,32

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2020	279 331,32
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068)	279 331,32
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter en dépenses de fonctionnement (ligne 002)	0,00

**Adopté à l'unanimité**

**Budget « ORDURES MENAGERES »**

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	ORDURES MENAGERES
Investissement	0,00
Fonctionnement	+ 175 390,86

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2020	175 390,86
Affectation obligatoire à la couverture (c/1068)	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	175 390,86

**Adopté à l'unanimité**

**Budget « GYMNASSE LAUTERBOURG »**

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	GYMNASE DE LAUTERBOURG
Investissement	- 52 220,92
Fonctionnement	+ 30 215,02

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2020	30 215,02
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068)	30 215,02
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00

**Adopté à l'unanimité**

**Budget « GYMNASSE SELTZ »**

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	GYMNASE DE SELTZ
Investissement	+ 6 337,86
Fonctionnement	+ 150 475,82

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2020	150 475,82
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068)	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	150 475,82

**Adopté à l'unanimité**

**Budget « ZA FORET BEINHEIM »**

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	ZA FORET BEINHEIM
Investissement	- 410 514,95
Fonctionnement	+ 74 659,42

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2020	74 659,42
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068)	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	74 659,42

**Adopté à l'unanimité**

**Budget « ZA BUHL »**

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	ZA BUHL
Investissement	- 299 021,06
Fonctionnement	+ 168 888,41

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2020	168 888,41
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068)	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	168 888,41

**Adopté à l'unanimité**

**Budget « ZA MOTHERN »**

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	ZA MOTHERN
Investissement	- 115 020,85
Fonctionnement	0,00

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2020	0,00
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068)	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00

**Adopté à l'unanimité**

**Budget « ZA NIEDERLAUTERBACH »**

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	ZA NIEDERLAUTERBACH
Investissement	-366,00
Fonctionnement	-188,75

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2020	0,00
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068)	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter en dépenses de fonctionnement (ligne 002)	188,75

**Adopté à l'unanimité**

## **5 – Budgets Primitifs 2021**

Le Conseil de Communauté,

- ✓ **Vu** les projets 2021,
- ✓ **Vu** les engagements pris,
- ✓ **Vu** l'avis du conseil d'exploitation de la régie Ordures ménagères,

Sur proposition du Président et après avoir délibéré,

- **adopte** les Budgets Primitifs 2021 en dépenses et en recettes comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
BUDGET PRINCIPAL	6 242 071,00 €	3 919 612,97 €
REGIE OM	2 111 910,86 €	-
ANNEXE GYMNASSE LAUTERBOURG	98 500,00 €	389 006,02 €
ANNEXE GYMNASSE SELTZ	284 090,82 €	213 280,86 €
ANNEXE ZA BEINHEIM	289 009,42 €	621 144,95 €
ANNEXE ZA BUHL	543 088,41 €	649 021,06 €
ANNEXE ZA MOTHERN	125 020,85 €	240 041,70 €
ANNEXE ZA NIEDERLAUTERBACH	102 044,00 €	50 732,00 €

- **dit** que les Budgets Primitifs 2021 (principal et annexes) sont votés par chapitres en fonctionnement et en investissement,
- **précise** que la présentation par opération n'a qu'une valeur informative pour les élus.

**Adopté à l'unanimité**

## **6 – Fixation des taxes intercommunales 2021**

Le Conseil de Communauté,

- ✓ **Vu** les besoins de financement,
- ✓ **Vu** les orientations budgétaires pour l'exercice 2021,

Sur proposition du Président,

- **Décide d'augmenter de 3 % et de fixer** les taux des taxes locales, de la cotisation foncière des entreprises et de la TPZ comme suit :
  - ✓ TFB : 4,69 %
  - ✓ TFNB : 17,66 %
  - ✓ CFE : 5,91 %
  - ✓ TPZ : 17,47 %

**Adopté à l'unanimité**

## **7 – Subventions à divers organismes**

Le Conseil de Communauté,

- ✓ **Vu** les engagements et soutiens apportés à divers organismes par le passé,
- ✓ **Vu** la volonté de poursuivre les actions entreprises et les soutiens apportés,

Sur proposition du Président et après avoir délibéré,

- **Décide** de subventionner les organismes suivants :

**BUDGET PRINCIPAL :**

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PUBLICS (c/6573)	
GYMNASE DE LAUTERBOURG	85 000 €
GYMNASE DE SELTZ	89 115 €
VILLE DE SELTZ (médiathèque)	34 500 €
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (c/6574)	
MISSION LOCALE	10 500 €
IRCOD	1 200 €
REPARTIR (1€ par habitant)	18 668 €
EMAN	65 000 €
SUR LES SENTIERS DU THEATRE soutien global / saison	60 200 €
SUR LES SENTIERS DU THEATRE actions pour les élémentaires	18 200 €
SUR LES SENTIERS DU THEATRE actions spécifiques pour les maternelles	15 000 €
LA PASSERELLE	5 700 €
Association des Œuvres Scolaires	2 100 €
Associations des Arboriculteurs de Niederlauterbach et environs, de Scheibenhart et de Seltz	30 000 €
SUBVENTIONS DIVERSES à attribuer	10 000 €

**BUDGET GYMNASSE DE LAUTERBOURG :**

SUBVENTIONS (c/6574)	
COLLEGE	3 500 €
ASSOCIATION SPORTIVE	410 €
FOYER SOCIO EDUCATIF	390 €

**BUDGET GYMNASSE DE SELTZ :**

SUBVENTIONS (c/6574)	
COLLEGE	6 000 €

Le montant réellement versé des subventions sera calculé en fonction des règles définies avec chaque organisme. Les crédits inscrits étant le maximum alloué.

**Adopté à l'unanimité**

## **8 – Tarifs périscolaires 2021/2022**

Il est proposé au Conseil de Communauté de revoir les tarifs des périscolaires pour l'année 2021/2022.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide :

- d'appliquer une hausse de 2 % sur les tarifs dès la rentrée 2021/2022
- de transmettre cette information à la FDMJC d'Alsace
- d'autoriser le Président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

## Territoire : Communauté de Communes PLAINE DU RHIN

## GRILLE TARIFAIRE 2021/2022

PERISCOLAIRE		QF 0 à 750	QF 750,01 à 900	QF 900,01 à 1050	QF +1050
Matin	1er enfant	1,69 €	2,00 €	2,13 €	2,35 €
	2ème enfant	1,51 €	1,74 €	1,95 €	2,18 €
	3ème enfant	1,35 €	1,56 €	1,80 €	2,02 €
Midi avec repas à 5,60€	1er enfant	7,97 €	8,42 €	8,88 €	9,34 €
	2ème enfant	7,61 €	8,08 €	8,54 €	8,99 €
	3ème enfant	7,25 €	7,72 €	8,49 €	8,65 €
Soir	1er enfant	2,55 €	3,13 €	3,71 €	4,30 €
	2ème enfant	2,09 €	2,66 €	3,25 €	3,84 €
	3ème enfant	1,63 €	2,19 €	2,77 €	3,36 €

Les tarifs ci-dessus (hors repas) seront majorés de 20% pour les enfants n'habitant pas la Communauté de Communes Plaine du Rhin

MERCREDIS		QF 0 à 750	QF 750,01 à 900	QF 900,01 à 1050	QF +1050
Journée sans repas	1er enfant	9,30 €	11,62 €	13,93 €	16,28 €
	2ème enfant	7,56 €	9,88 €	12,20 €	14,52 €
	3ème enfant	5,81 €	8,14 €	10,48 €	12,78 €
Demi-journée sans repas	1er enfant	4,37 €	5,53 €	6,69 €	7,85 €
	2ème enfant	3,51 €	4,65 €	5,81 €	6,98 €
	3ème enfant	2,63 €	3,78 €	4,95 €	6,11 €
<b>Rajouter à ces montants le prix d'1 repas si nécessaire : 5,60€</b>					

Les tarifs ci-dessus (hors repas) seront majorés de 20% pour les enfants n'habitant pas la Communauté de Communes Plaine du Rhin

VACANCES : résidents de la collectivité		QF 0 à 750	QF 750,01 à 900	QF 900,01 à 1050	QF +1050
Tarifs 5 jours avec repas	1er enfant	70,25 €	74,45 €	78,70 €	82,85 €
	2ème enfant	63,90 €	68,15 €	72,30 €	75,50 €
	3ème enfant	58,60 €	62,85 €	67,05 €	70,25 €
Tarifs 4 jours avec repas	1er enfant	56,20 €	59,56 €	62,96 €	66,28 €
	2ème enfant	51,12 €	54,52 €	57,84 €	60,40 €
	3ème enfant	46,88 €	50,28 €	53,64 €	56,20 €
VACANCES : résidents hors collectivité		QF 0 à 750	QF 750,01 à 900	QF 900,01 à 1050	QF +1050
Tarifs 5 jours avec repas	1er enfant	78,70 €	83,75 €	88,85 €	93,80 €
	2ème enfant	71,10 €	76,20 €	81,15 €	85,00 €
	3ème enfant	64,70 €	69,80 €	74,85 €	78,70 €
Tarifs 4 jours avec repas	1er enfant	62,96 €	67,00 €	71,08 €	75,04 €
	2ème enfant	56,88 €	60,96 €	64,92 €	68,00 €
	3ème enfant	51,76 €	55,84 €	59,88 €	62,96 €

## **9 - Apurement du compte 1069**

Le compte 1069 "reprise 1997 sur excédent capitalisés - Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits" fait apparaître un solde débiteur de 29.832,68 € sur le budget principal et 6.723,51 € sur le budget annexe Gymnase de Seltz.

Ce compte non budgétaire a été créé en 1997 lors du passage à la nomenclature comptable M14 afin d'éviter que l'introduction de la procédure de rattachement des charges et des produits n'entraîne un déséquilibre budgétaire.

Ce compte doit faire l'objet d'un apurement avant le passage programmé vers la nouvelle nomenclature M57.

Il est proposé d'apurer ce compte selon les modalités exposées par le service des collectivités locales de la Direction Générale des Finances Publiques dans sa note de décembre 2018 relative aux modalités d'apurement du compte 1069.

Ces modalités sont sans incidence sur les résultats financiers de la collectivité.

Les crédits sont prévus aux deux budgets primitifs concernés et feront l'objet d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé par le crédit 1069.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de prévoir les crédits au budget principal pour un montant de 29.832,68 € et au budget gymnase de Seltz pour un montant de 6.723,51 €

**Adopté à l'unanimité**

## **10 – Construction d’une structure périscolaire à Oberlauterbach**

Le Président informe que la structure périscolaire de Niederlauterbach dépasse sa capacité d’accueil, il convient de procéder à la construction d’une nouvelle structure à Oberlauterbach. La commune a décidé de nous mettre à disposition un terrain communal.

Dans un premier temps, un bâtiment modulaire avait été envisagé. Mais après réflexion, il serait plus judicieux de construire une structure d’une capacité d’accueil de 50 enfants à l’identique de nos précédentes.

Pendant la période transitoire et ce durant les travaux de construction, une salle communale sera mise à disposition afin de pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions (à Eberbach / Seltz ou à Oberlauterbach).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide :

- d’engager les démarches en vue de la création de cette structure périscolaire,
- de lancer une procédure de consultation pour le choix du maître d’œuvre,
- d’autoriser le Président à effectuer toutes les démarches en vue de la réalisation de ces installations,
- d’autoriser le Président à solliciter les subventions dont pourraient bénéficier ces travaux,
- d’autoriser le Président à signer tout document concourant à l’exécution de la présente délibération.

**Adopté à l’unanimité**

## **11 – Organisation de la mobilité**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2016 constatant les statuts de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

Vu la délibération du 17 février 2021, comportant une erreur au 2<sup>ème</sup> point ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de modifier le point suivant :

- De ne pas demander pour le moment, le transfert à la Région Grand Est des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la Communauté de Communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports.

**Adopté à l'unanimité**

## **12 – Adhésion à l’ADEUS (agence de développement et d’urbanisme de l’agglomération strasbourgeoise)**

L’Adeus a notamment pour vocation d’intervenir dans les domaines de l’urbanisme, du développement et de l’aménagement, et plus particulièrement dans les domaines de l’habitat et du logement, du développement économique et social, du génie urbain, de la mobilité et des transports, des paysages, du foncier et de l’environnement naturel et urbain, des loisirs, du tourisme, de la formation, de la culture et la communication ainsi que de la coopération transfrontalière.

Pour notre collectivité, l’Adeus représente un partenaire pouvant être utile par son expertise et ses capacités d’analyse dans le cadre de projets territoriaux à venir.

En tant qu’adhérent, la Communauté de Communes disposera d’un siège à l’Assemblée Générale de l’association.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- Autorise l’adhésion de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin à l’Adeus
- Autorise le versement de la contribution financière en rapport (0.0259 € par habitant)
- Désigne en tant que représentant de la communauté de communes au sein de l’Assemblée Générale de l’Adeus, M. GIRAUD Philippe
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la présente décision.

**Adopté à l’unanimité**

### **13 - Fonds de concours – Poteau d’incendie à Neewiller près Lauterbourg**

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l’installation et renouvellement des poteaux d’incendie :
  - Fonds concours à hauteur de 50 % du déficit de l’investissement dans le cadre de l’installation et du renouvellement des poteaux d’incendie (hors lotissement et sinistre). Cette aide est limitée à 10 poteaux par mandat.
- ✓ **Vu** le décompte relatif au remplacement du poteau d’incendie situé 5 rue de la Haute Vienne présenté par la Commune de Neewiller près Lauterbourg, pour un montant de 3 505,48 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Neewiller près Lauterbourg du 19 février 2021, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 1 465,22 € pour les dits travaux,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2021,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser à la Commune de Neewiller près Lauterbourg un fonds de concours de 1 465,22 € pour le remplacement du poteau d’incendie.

**Adopté à l’unanimité**

**14 - Divers**Statistiques Vacances d'hiver – Enfance et Jeunesse**VACANCES D'HIVER – STATISTIQUES ENFANCE  
(accueils de loisirs sans hébergement ALSH)**

	Du 22/02 au 26/02/2021		Du 01/03 au 05/03/2021	
	N/ROEDERN	LAUTERBOURG	N/LAUTERBACH	BEINHEIM
BEINHEIM	2			13
BUHL	1		1	
CROETTWILLER	1		1	2
EBERBACH	1			
KESSELDORF	1			1
LAUTERBOURG	2	6	4	
MOTHERN		3		1
MUNCHHAUSEN				
NEEWILLER	1	3	2	
NIEDERLAUTERBACH		3	8	
NIEDERROEDERN	8		1	2
OBERLAUTERBACH		1		
SALMBACH			1	
SCHAFFHOUSE	3	1		1
SCHEIBENHARD		3	1	
SELTZ	10	2	1	17
SIEGEN	2		2	
TRIMBACH				
WINTZENBACH	1	2		1
HORS CC	1	3	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>27</b>	<b>23</b>	<b>39</b>

**VACANCES D'HIVER – STATISTIQUES JEUNESSE**

- **11 animations proposées sur 10 jours d'animations**
  - o **4 animations pour les « ados »**
  - o **5 animations communes « ados & 8-11 ans »**
  - o **2 ouvertures libres « espaces jeunes »**
- Nous comptabilisons **157 inscriptions** (hors « espaces jeunes ») qui concernent **70 jeunes différents (dont 34 filles et 36 garçons) : soit -67 jeunes par rapport à Hiver 2020**
- En moyenne chaque activité a rassemblé 14 jeunes

Informations

\* présentation du concept « Baguette Box »

\* présentation du projet d'animation musicale sur le territoire